

Le Havre, le 4 juin 2003

Groupe de subdivision du Havre  
142, boulevard de Strasbourg  
76084 LE HAVRE

Affaire suivie par Laurence KERHARO  
Téléphone : 02 35 19 32 82  
Télécopie : 02 35 19 32 99  
Mél. : laurence.kerharo@industrie.gouv.fr

H5 2003 IC166CDHR doc

**DEPARTEMENT DE SEINE-MARITIME**

S.A.R.L. CABE  
Z.I. LA BELLE ÉTOILE, RUE GEORGES BRAQUE  
76290 MONTIVILLIERS

**Rapport de l'inspecteur des installations classées**

**RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE**

Objet : Autorisation à titre de régularisation d'une activité de stockage et de récupération de véhicules hors d'usage

Par bordereau en date du 14 août 2002, le préfet du département de Seine-Maritime, a transmis à monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement une demande de régularisation pour poursuivre l'exploitation d'une activité de stockage et de récupération de véhicules hors d'usage. Cette demande de régularisation fait suite à la mise en demeure du 4 avril 2002.

## **1. PRESENTATION DU DOSSIER DU DEMANDEUR**

### **1.1. LA S.A.R.L. CABE**

Cette demande est sollicitée par monsieur Vincent LALaurie, agissant en qualité de gérant de l'établissement CABE, afin de régulariser l'activité actuelle liée au stockage et à la récupération de véhicules hors d'usage sur la commune de Montivilliers.

<b>Raison sociale</b>	Établissement LALaurie
<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme à Responsabilité Limitée
<b>Siège social</b>	Z.I. La Belle Étoile Rue Georges Braque 76290 MONTIVILLIERS
<b>Adresse de l'installation</b>	Z.I. La Belle Étoile Rue Georges Braque 76290 MONTIVILLIERS
<b>Numéro de SIRET</b>	344 943 816 000 19
<b>Code APE</b>	501 Z
<b>Tél.</b>	02 35 30 62 68
<b>Fax</b>	02 35 30 10 81

### **1.2. LE SITE D'IMPLANTATION**

La société, située sur la zone industrielle de la Belle Étoile, est entourée par des champs au nord et des entreprises (récupération de palettes, menuiserie, commerce de clôture et atelier de la Direction Départementale de l'Équipement). Les premières habitations sont situées à environ 150 mètres à l'est du site. (cf. Annexe 1)

### **1.3. LES CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITÉ**

#### **1.3.1. Classement de l'activité par rubriques**

Au regard de la législation des Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement, la nature et le volume des activités exercées dans l'établissement sont :

Numéro de la rubrique	Désignation de l'activité	Caractéristiques	Régime (1)
286	Métaux (stockage et activités de récupération de déchets de) et d'alliages de résidus métalliques, d'objets en métal et carcasses de véhicules hors d'usage, etc.. ; La surface utilisée étant supérieure à 50 m <sup>2</sup> .	S = 12000 m <sup>2</sup>	A

Tableau 1: liste des rubriques de la nomenclature des installations classées (A : autorisation ; D : déclaration)

### **1.3.2. Descriptif de l'activité**

#### **1.3.2.1 Nature et volume des activités**

L'établissement CABE possède une activité concernant :

- l'achat et la vente de véhicules neufs et d'occasion,
- la casse et la démolition d'automobiles,
- la mécanique et la carrosserie automobiles,
- le dépannage et le remorquage,
- l'achat et la vente des métaux ferreux.

En moyenne, 125 véhicules hors d'usage sont accueillis mensuellement sur le site dont 108 qui seront exploités. La masse de ferraille obtenue atteint environ 92 tonnes par mois.

#### **1.3.2.2 Description des activités**

Les opérations réalisées pour cette activité sont les suivantes (cf. annexe 2) :

- *PHASE 1* : collecte et réception des véhicules hors d'usage
- *PHASE 2* : traitement des véhicules hors d'usage
- *PHASE 3* : distribution

## **1.4. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES MOYENS DE PREVENTIONS ASSOCIES**

### **1.4.1. Impacts sur l'eau**

Le site rejette des eaux pluviales dans le milieu naturel.

Le risque de pollution de ces eaux provient des aires de stockages des véhicules non dépollués dont les fluides sont encore présents (huiles, liquides de frein, liquides lave-glaces, carburants, acides des batteries). Ces zones à risque de pollution sont étanches et reliées à un débourbeur déshuileur.

Les eaux pluviales peuvent donc être chargées accidentellement d'hydrocarbures. Dans ce cas, elles seront entraînées vers un réseau de collecte des eaux pluviales, traitées puis rejetées vers le réseau d'eaux pluviales de la commune de Montivilliers.

### **1.4.2. Impacts sur l'air**

Les rejets atmosphériques du site proviennent essentiellement des véhicules :

- émission de poussières due à la circulation des véhicules d'exploitation,
- émission des gaz d'échappement du matériel à moteur thermique.

### **1.4.3. Impact sonore**

La source sonore la plus remarquable dans l'environnement du site est le passage de véhicules.

Les sources de bruit propres à l'activité de démolition sont :

- les opérations de démontages,
- les opérations de chargement-déchargement des véhicules hors d'usage et des carcasses,
- la manutention des carcasses,
- l'aplatissement des carcasses par la pelle poclain,
- l'utilisation du compresseur.

### **1.4.4. Impact visuel**

La visibilité du stockage est minimale puisque réduite à la seule présence d'une enseigne.

#### 1.4.5. Impacts sur le sol et le sous-sol

Tout produit se déversant sur le sol entraînera des conséquences néfastes sur la qualité de celui-ci ainsi que du sous-sol.

L'impact sur le sol sera minimisé par la mise en place de capacité de rétention adéquate à chaque type de produit (huiles, liquides de refroidissement, liquides de freins,...).

#### 1.4.6. Impacts générés par les déchets

Les déchets produits par le site proviennent de la dépollution et du démontage des véhicules hors d'usage.

On distingue :

- les pneumatiques destinés à la revente d'occasion ou au broyeur,
- les batteries stockées dans 2 bacs étanches contenant 70 batteries au maximum qui seront broyées puis traitées pour réduire leur pouvoir polluant,
- les huiles usagées stockées dans 2 bacs en métal de 1500 L qui seront valorisés par régénération ou incinération en cimenteries,
- les liquides de refroidissement et lave-glace stockés dans 2 cuves de 1000 L,
- les boues du débourbeur-déshuileur qui seront envoyées en incinération,
- le carburant stocké dans 1 cuve de 2500 L réutilisé par le matériel roulant du site,
- le GPL,
- les airbags,
- les solvants de nettoyage des pièces et de peinture.

#### 1.4.7. Impact sur la santé

Les différentes sources de nuisances pour la santé humaine sont :

- les poussières transportées dans l'air,
- le bruit de fonctionnement de l'installation (si dépassement de 75db),
- la contamination des eaux et/ou du sol par les produits stockés sur le site.

### **1.5. LES RISQUES ET LES MOYENS DE PREVENTION**

L'exploitant a mené une analyse des risques qui a mis en évidence que les risques présents sur le site sont :

- l'incendie ou l'explosion dues au caractère inflammable de certains produits (pneus, carcasses,...)
- la pollution de l'air due aux fumées d'un incendie,
- la pollution des eaux et du sol due aux déchets liquides.

Les principales mesures de prévention contre un éventuel sinistre ont été reprises dans le projet de prescriptions joint en annexe 3 du présent rapport.

## **2. LA CONSULTATION DES SERVICES – L’ENQUETE PUBLIQUE**

### **2.1. AVIS DES SERVICES**

#### **2.1.1. Direction Départementale de l’Équipement**

La Direction Départementale de l’Équipement a émis un avis favorable quant à la régularisation des activités de CABE de récupération de véhicules usagés sur le territoire de la commune de MONTIVILIERS, sous réserve que :

- « ...concernant le risque d’inondation par ruissellement, toutes les mesures doivent être prises pour une bonne gestion des eaux pluviales étant donné que le site se situe en amont d’une zone subissant des inondations récurrentes. »
- « ...le respect des dispositions d’intégration paysagère décrite au dossier (figure N°7, page 46-47) soit respectée »

#### **2.1.2. Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile**

Le Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile a émis un avis favorable quant à la régularisation des activités de CABE de récupération de véhicules usagés sur le territoire de la commune de MONTIVILIERS.

#### **2.1.3. Direction Départementale des Services Incendie et de Secours**

La Direction Départementale des Services Incendie et de Secours a émis un avis technique recommandant des prescriptions spécifiques qui ont été intégrées dans le projet de prescriptions joint au présent rapport.

#### **2.1.4. Direction Régionale de l’Environnement**

La Direction Régionale de l’Environnement a émis un avis favorable quant à la régularisation des activités de CABE de récupération de véhicules usagés sur le territoire de la commune de MONTIVILIERS.

#### **2.1.5. Direction Départementale de l’Action Sanitaire et Sociale**

La Direction Départementale de l’Action Sanitaire et Sociale émet un avis favorable quant à la régularisation des activités de CABE de récupération de véhicules usagés sur le territoire de la commune de MONTIVILIERS.

#### **2.1.6. Direction Départementale du Travail, de l’Emploi et de la Formation Professionnelle de la Seine Maritime**

La Direction Départementale du Travail, de l’Emploi et de la Formation Professionnelle de la Seine Maritime émet un avis favorable quant à la régularisation des activités de CABE de récupération de véhicules usagés sur le territoire de la commune de MONTIVILIERS.

#### **2.1.7. Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt**

La Direction Départementale de l’Agriculture et de la Forêt a émis un avis favorable sous réserve du respect des engagements annoncés :

- « Étanchéification du sol du hangar de dépollution des véhicules hors d’usage,
- Mise en place d’une cuvette de rétention de 2500 L pour le stockage de fuel,
- Traitement des eaux pluviales contaminées par un débourbeur-déshuileur correctement dimensionné. »

#### 2.1.8.Délégation InterServices de l'Eau

La Délégation InterServices de l'Eau n'émettra un avis favorable que lorsque les remarques suivantes auront été prises en compte :

- « *L'aire de stockage des véhicules non dépollués et non démontés, en attente pourrait être couverte pour limiter les risques de pollution indiqués page 38,*
- *Pourquoi le sol du hangar de dépollution est-il relié au déshuileur ? Il serait plus judicieux de mettre une fosse étanche pouvant récupérer les écoulements et pouvant être vidée régulièrement par une entreprise spécialisée. Cela éviterait de surcharger le déshuileur qui a pour fonction de traiter les eaux pluviales polluées,*
- *page 33 : le site se situe au sud de la « La Curande » et non du « Durdan » (qui n'existe pas),*
- *Le stockage des batteries doit être effectué à l'intérieur d'un bâtiment pour qu'elles ne soient pas exposées aux intempéries,*
- *Le stockage du fioul ne peut-il pas être couvert pour éviter que la rétention ne se remplisse d'eau ? Il n'est d'ailleurs pas indiqué comment elle serait vidangée. L'aire de chargement et de déchargement du fioul est-elle aussi sur rétention ?*
- *Toutes les eaux pluviales (hors toitures) doivent transiter par le débourbeur-déshuileur. La zone de stockage des carcasses est étanche mais ses eaux ne sont pas traitées.*

#### **2.2. L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'enquête publique s'est déroulée du 6 novembre au 6 décembre 2002.

##### CONCLUSION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

« *La visite des lieux a permis au Commissaire Enquêteur d'apprécier les risques concernant l'environnement que la CABE peut engendrer. Ils sont limités et concernent principalement l'écoulement accidentel en terre, lors des opérations de récupération des produits consommables restant à bord des véhicules livrés à la casse (hydrocarbures, graisses, acides de batteries électriques, etc....).* »

Compte tenu des remarques ci-dessus, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

### **3. ANALYSE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES**

Le dossier présenté par la société CABE a mis en évidence que les enjeux principaux des installations concernent l'impact environnemental et plus particulièrement les domaines de la pollution de l'eau, du sol et du sous-sol.

#### **3.1. LA POLLUTION DES EAUX**

L'opération de dépollution devra être réalisée sur un sol étanche et relié à un débourbeur-déshuileur.

Les différents fûts seront mis sur rétention afin d'éviter toute pollution.

Les dispositions permettant de limiter la pollution des eaux sont intégrées dans le projet de prescriptions joint en annexe 3.

#### **3.2. LA POLLUTION DU SOL ET DU SOUS-SOL**

Le terrassement et la pose d'une bicouche au niveau du stockage des véhicules hors d'usage non démontés seront réalisés afin d'éviter toute pollution au sol.

La zone de stockage des véhicules en attente de dépollution et de la zone de stockage des carcasses seront bétonnées.

L'ensemble de ces dispositions a été intégré dans le projet de prescription joint en annexe 3.

## **4. CONCLUSION**

Vu l'article 10 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 et compte tenu :

- ➔ Des éléments figurant au dossier du pétitionnaire et notamment des études de dangers et d'impacts,
- ➔ Des avis émis par les Services Administratifs,
- ➔ De l'avis du commissaire enquêteur,

nous proposons aux membres du Conseil Départemental d'Hygiène d'émettre un avis favorable sur le projet de prescriptions joint en annexe 3 imposant à la société CABE des prescriptions techniques visant à protéger les intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

L'inspecteur des installations classées

Laurence KERHARO

Vu et transmis, Le Havre, le 4 juin 2003

Le chef de la subdivision

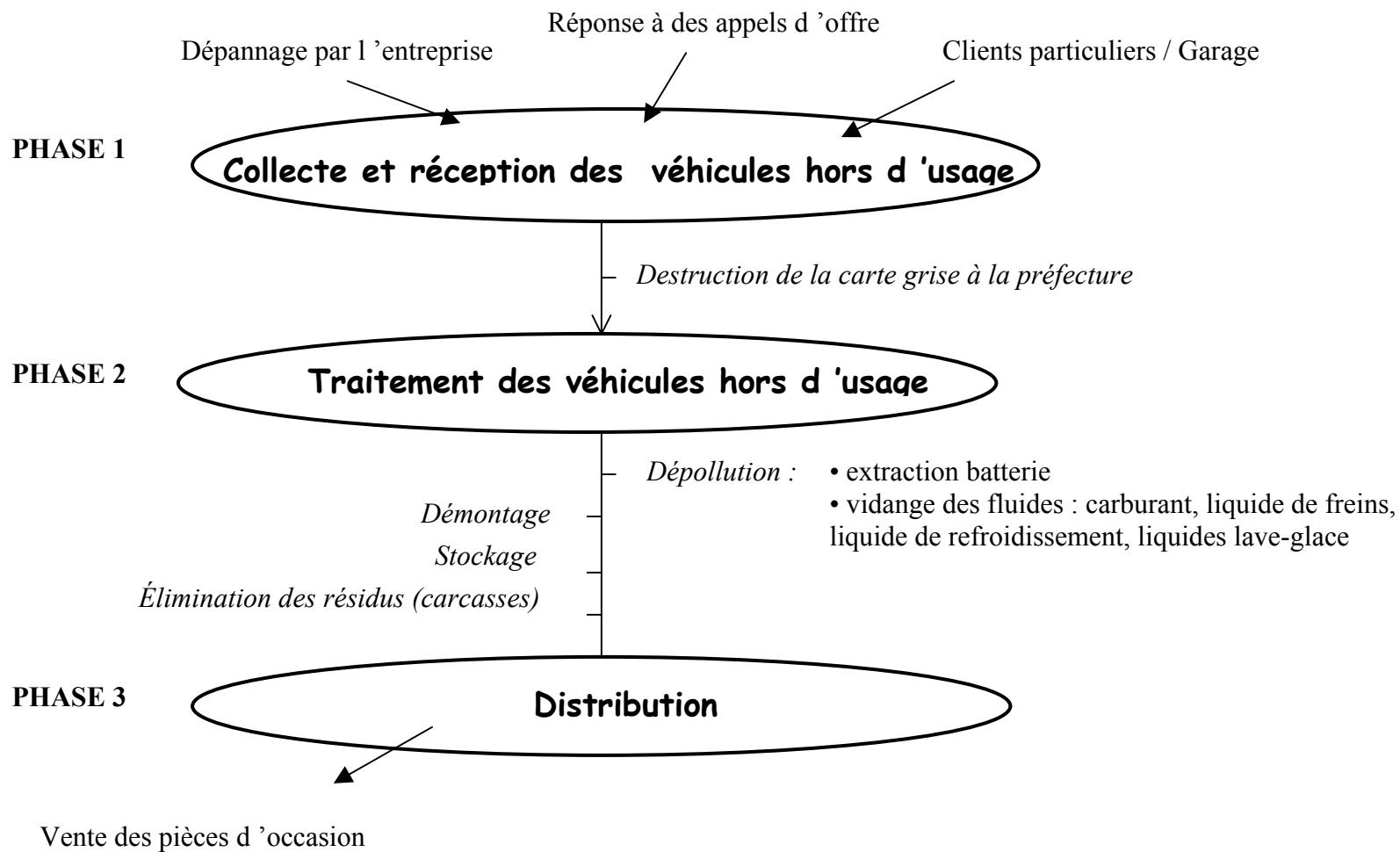
Tony CONSTANT

## ANNEXE 1

Plan de situation générale

## **ANNEXE 2**

**Description de l'activité**



**Exploitation des véhicules hors d'usage**

## ANNEXE 3

### Projet de prescriptions

N/REF : H5.2003.IC.145CDHP-AL/LK/TC

# SOMMAIRE DU RAPPORT

<b>1. PRESENTATION DU DOSSIER DU DEMANDEUR.....</b>	<b>1</b>
1.1. LA S.A.R.L. CABE.....	1
1.2. LE SITE D'IMPLANTATION .....	1
1.3. LES CARACTERISTIQUES DE L'ACTIVITÉ .....	1
1.3.1. <i>Classement de l'activité par rubriques .....</i>	1
1.3.2. <i>Descriptif de l'activité.....</i>	2
1.3.2.1 Nature et volume des activités.....	2
1.3.2.2 Description des activités.....	2
1.4. LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET LES MOYENS DE PREVENTIONS ASSOCIES .....	2
1.4.1. <i>Impacts sur l'eau .....</i>	2
1.4.2. <i>Impacts sur l'air .....</i>	2
1.4.3. <i>Impact sonore.....</i>	2
1.4.4. <i>Impact visuel.....</i>	2
1.4.5. <i>Impacts sur le sol et le sous-sol.....</i>	3
1.4.6. <i>Impacts générés par les déchets.....</i>	3
1.4.7. <i>Impact sur la santé.....</i>	3
1.5. LES RISQUES ET LES MOYENS DE PREVENTION.....	3
<b>2. LA CONSULTATION DES SERVICES – L'ENQUETE PUBLIQUE.....</b>	<b>4</b>
2.1. AVIS DES SERVICES .....	4
2.1.1. <i>Direction Départementale de l'Équipement .....</i>	4
2.1.2. <i>Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de Protection Civile ...</i>	4
2.1.3. <i>Direction Départementale des Services Incendie et de Secours .....</i>	4
2.1.4. <i>Direction Régionale de l'Environnement.....</i>	4
2.1.5. <i>Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale .....</i>	4
2.1.6. <i>Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de la Seine Maritime</i> 4	4
2.1.7. <i>Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.....</i>	4
2.1.8. <i>Délégation InterServices de l'Eau .....</i>	5
2.2. L'ENQUETE PUBLIQUE .....	5
<b>3. ANALYSE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES .....</b>	<b>5</b>
3.1. LA POLLUTION DES EAUX .....	5
3.2. LA POLLUTION DU SOL ET DU SOUS-SOL .....	5
<b>4. CONCLUSION .....</b>	<b>6</b>

# MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de Subdivisions du Havre  
142, Boulevard de Strasbourg  
BP 59  
76084 LE HAVRE CEDEX  
tél : 02.35.19.32.64

## BORDEREAU DE TRANSMISSION

Direction Départementale des Affaires Sanitaires Sociales  
Service Santé Environnement  
Immeuble « Le Mail »  
31, rue Malouet  
BP 2032 X  
76040 ROUEN CEDEX

A

MONSIEUR LE PREFET  
Préfecture de Seine-maritime  
D.A.T.E.F. / S.E.C.V.  
7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN CEDEX

Le Havre, le 4 juin 2003

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
<b>S.A.R.L. CABE - MONTIVILLIERS</b>  H5.2003.IC166CDHR.TC/LK/AL  <b>Rapport au comité départemental d'hygiène</b> : Demande de régularisation pour une activité de stockage et de récupération de véhicules hors d'usage  <u>Annexe 1</u> : Plan de situation <u>Annexe 2</u> : Description de l'activité <u>Annexe 3</u> : Projet de prescriptions	1	Pour passage au prochain CDH.  Le Chef de Groupe  Pierre CRENN